Numéro 8 – Décembre 2022

Berny-sur-Noye
Ailly-sur-Noye
Merville-au-Bois

La vie de ma commune

Au sommaire :

Pages 2 à 6 :
Budget de la commune

Page 7 :
Votre sécurité avant tout
Travaux routiers sur la commune

Page 8 :
Installation du local N.R.O
Entretien des cimetières
Partage du plan d'eau

Pages 9 et 10 :
L'éco-navette arrive !

Pages 11 et 12 :
Moins de lumière… pour mieux voir

Page 13 :
Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme

Pages 14 à 17 :
Retour sur les événements

Page 18 :
Agenda

Pages 19 et 20 :
État civil

Ailly sur Noye - Berny - Merville. Ville d'avenir pour vous, avec vous !

Edito

Depuis quelques jours l'hiver s'est bien installé dans notre région et nous voilà regrettant le retour de la pluie et du froid.
Pourtant, nous devrions être satisfaits qu'après un été très (trop) ensoleillé, la nature semble reprendre son rythme « normal ». Aujourd'hui, l'impact du dérèglement climatique ne fait plus de doute et nous en sommes tous inquiets.
A cette inquiétude s'ajoute depuis quelques mois, la flambée des prix de l'énergie (+19,1%) sur un an, et des prix à la consommation (+ 12% sur un an). Il est évident aujourd'hui que nous allons tous devoir modifier notre façon de consommer afin de surmonter ces hausses et limiter notre impact environnemental.
Le 9 janvier 2023, nous restreindrons notre éclairage public de nuit.
Comme de nombreuses autres collectivités, le conseil municipal a voté à l'unanimité cette extinction car nous ne pouvons plus faire comme si nous ne connaissions pas l'impact des activités humaines sur l'environnement. L'économie attendue est d'environ 10 000 €/an.
Le Conseil municipal a également décidé de lancer une nouvelle tranche de modernisation de nos équipements d'éclairage public : nous allons changer 114 points lumineux sur-consommateurs d'électricité, par des équipements LED, nettement moins gourmands. L'économie annuelle attendue est d'environ 5500 €.
Heureusement, nous comptons également des raisons de nous réjouir : la rentrée scolaire s'est bien déroulée, avec des protocoles sanitaires désormais allégés, les manifestations de l'été et de ce second semestre ont été très réussies et plébiscitées par le public.
Ailly-sur-Noye a été retenue dans le dispositif Petites Villes de Demain qui nous permettra de mobiliser des fonds structurels de l'État et de la Région. Ce programme est une véritable « boîte à outils » qui propose des aides et des possibilités de financement très intéressantes pour notre commune, ce qui nous permettra de poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie et le renforcement de l'offre commerciale du centre-bourg.

Je vous souhaite de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année

Le Maire

Pierre DURAND

Mairie - Rue Saint-Martin - 80250 AILLY-SUR-NOYE
Tél : 03 22 41 71 71 - Courriel : mairie@aillysurnoye.fr
Site Internet : www.aillysurnoye.fr

Budget de la commune

« Lors de la présentation devant le conseil municipal du 20 décembre 2020, de l'analyse financière sur les exercices 2015 à 2019 réalisée par le Receveur Municipal, j'ai observé que la situation financière de la commune s'était dégradée depuis 2017 car, si les recettes de fonctionnement stagnaient, les dépenses progressaient (+10%). En outre, les importants travaux d'investissement réalisé en 2017 et 2019 ont alourdi la charge de l'endettement, conduisant à l'effondrement de notre fonds de roulement.

La pression fiscale exercée sur les contribuables d'Ailly étant élevée, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux d'imposition pendant toute la durée de notre mandat »
Nous avons tenu compte de cette fragilité financière pour élaborer notre budget 2022, sans faiblir dans notre volonté de maintenir les services à la population et d'investir pour l'avenir. »

Pierre DURAND, Maire,
En charge des finances et du budget

LES FINANCES DE LA COMMUNE

BIEN GÉRER POUR INVESTIR

Acte fondamental de la gestion municipale déterminant chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises, le budget 2022 a été adopté le 4 mai par le Conseil Municipal. Il confirme la volonté de vos élus de favoriser les investissements tout en conservant le nombre et la qualité des services rendus à la population. Il tient compte des résultats de l'exercice 2021 présentés ci-dessous.

BILANS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

BUDGET PRINCIPAL

Comme je l'indiquais dans la ***Lettre municipale*** de juin 2021, la situation financière de la commune s'est dégradée depuis 2017, obligeant la nouvelle équipe municipale à voter un budget 2021 dans un contexte difficile qui nous oblige à maîtriser nos dépenses de fonctionnement et à chercher des sources de financement pour nos projets d'investissement.
Malgré cette fragilité, **nous avons respecté notre engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale,** tout en développant les services rendus à la population.
Pour ces raisons, le bilan financier 2021 de la commune continue à présenter un faible résultat avec un excédent de **428 082,49€** pour la section de fonctionnement et un déficit de **137 587,05€** pour la section d'investissement.
Une partie de cet excédent a été porté en recettes de fonctionnement (**293 255€**) sur le budget 2022 et le solde (**134 827€**) affecté au financement des investissements engagés sur l'exercice, notamment les travaux d'éclairage public, l'église de Merville au Bois, la requalification du stade municipal, la construction du complexe tennistique, l'étude de la déconnexion des eaux pluviales, des travaux de voirie et de bâtiments, les aménagements sécuritaires des entrées de ville, la sécurisation des quais de bus scolaires…

BALANCE 2021	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2021
Résultat 2021 de la section de fonctionnement (1)	1 936 615,77 €	2 148 029,82 €	211 414,05 €
002 - Excédents de fonctionnement reporté			273 943,92 €
Résultat de clôture (3)			485 357,97 €
Résultat 2021 de la section d'investissement (2)	587 278,42 €	759 536,82 €	172 258,40 €
001 - Solde d'éxécution reporté			-309 845,45 €
Solde des restes à réaliser en investissement			2 760,05 €
Résultat de clôture Investissement (4)			-134 827,00 €
Résultat net de l'exercice (1 + 2)	2 523 894,19 €	2 907 566,64 €	383 672,45 €
RESULTAT NET GLOBAL DE CLOTURE (3) + (4)			657 616,37 €

BUDGET DU PLAN D'EAU

La balance 2021 du budget annexe du plan d'eau reprend le déficit d'investissement de **148 670,19** € constaté à l'issue de l'exercice comptable 2020.

Ce déficit provient de la non-réalisation du **prêt de 100 000€** initialement prévu pour financer les opérations d'investissement réalisées de 2017 à 2019 (sanitaires/vestiaires, station de trail, aire de camping-caravaning, passerelle, jeux, matériels divers), mais également de la non-perception des subventions attendues pour ces aménagements (sur un montant total de **349 320,87€** de subventions prévues, la commune n'a touché que **229 868,10€).** Ce déséquilibre se reporte d'année en année, aussi avons-nous décidé de contracter sur l'exercice comptable 2022, l'emprunt qui régularisera la situation et nous permettra de songer à de nouveaux investissements productifs dès 2023.

BALANCE 2021	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2021
Résultat 2021 de la section de fonctionnement (1)	37 052,63 €	75 145,92 €	38 093,29 €
002 - Excédents de fonctionnement reporté			0,00 €
Résultat de clôture fonctionnement (3)			38 093,29 €
Résultat 2021 de la section d'investissement (2)	86 798,08 €	91 662,42 €	4 864,34 €
001 - Solde d'éxécution reporté			-148 670,19 €
Solde des restes à réaliser en investissement			8 992,80 €
Résultat de clôture Investissement (4)			-134 813,05 €
Résultat net de l'exercice (1 + 2)	123 850,71 €	166 808,34 €	42 957,63 €
RESULTAT NET GLOBAL DE CLOTURE (3) + (4)			-96 719,76 €

Le résultat net global de l'exercice 2021 est donc de 560 896,61 €

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget de fonctionnement consolidé 2022 (commune+ CCAS*+Plan d'eau)

* CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

DÉPENSES

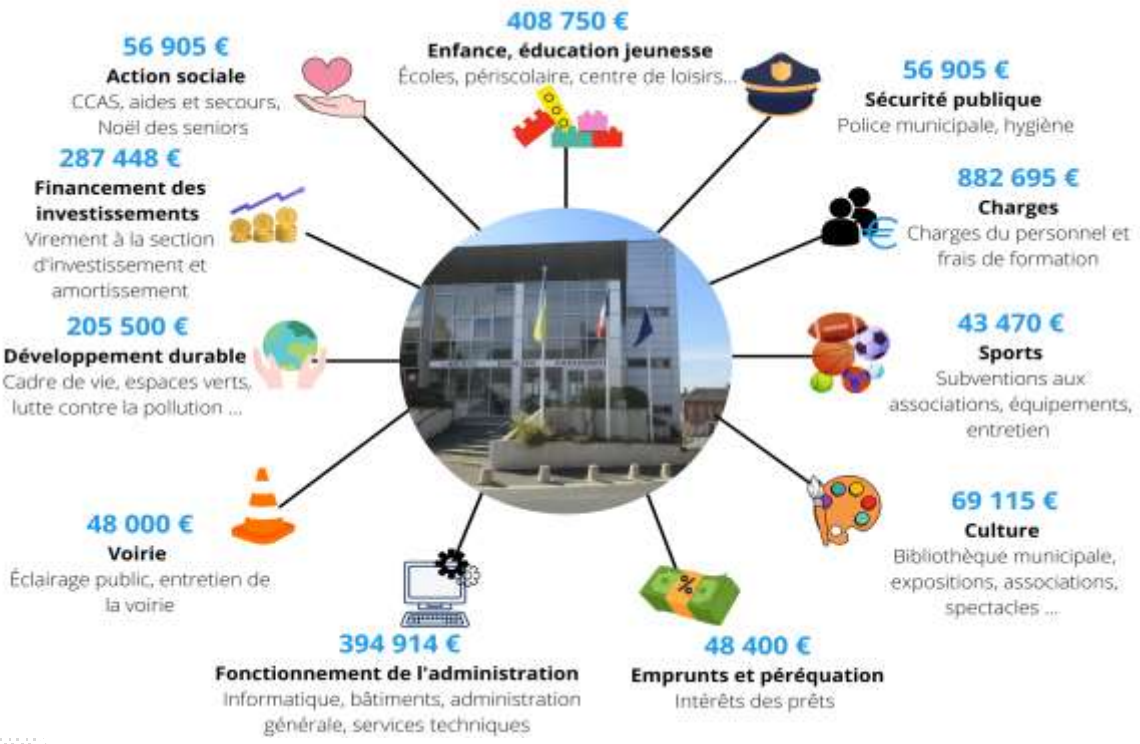

Budget de la commune

Des réformes qui impactent nos finances

Le Gouvernement a pris, ces dernières années, des mesures qui impactent les finances des collectivités locales. Le budget de notre commune n'est pas épargné, la suppression de la taxe d'habitation, bénéfique pour les contribuables, réduit notre marge de manœuvre et les dotations de l'État n'évoluent pas suffisamment pour compenser l'augmentation de nos charges.

Les réformes relatives à la fonction publique territoriale impactent directement nos finances (+3,5% de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022, c'est plus de **20 000 €** de charges de personnel supplémentaires pour Ailly).

Ajoutons à cela l'inflation qui fait un retour fracassant dans la vie des ménages, mais qui impacte également notre commune : nous sommes concernés dans la gestion de la restauration scolaire, les coûts des matériaux pour les chantiers en cours, une très forte augmentation de nos factures énergétiques….

Une vigilance budgétaire indispensable

Nous sommes contraints, dans ce contexte, d'être vigilants et rigoureux dans notre gestion financière afin de maîtriser l'évolution de nos charges. Mais nous souhaitons également maintenir les services publics apportés à la population, et en développer d'autres (par exemple l'éco-navette qui desservira tous les quartiers d'Ailly pour début janvier 2023).

Des charges de fonctionnement qui augmentent

Nos charges de fonctionnement représentent **835€ par habitant** alors que la moyenne des villes de même strate supporte **1065€.**

À noter :

Outre la progression de nos dépenses de fonctionnement, une menace supplémentaire plane sur les recettes fiscales de la commune : l'annonce récente de la suppression dès 2023 de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), m'inquiète car je redoute que l'État ne compense pas nos pertes à la bonne hauteur au fil du temps.

Les charges de personnel augmentent du fait des réformes mais également par notre volonté de ne pas laisser de postes vacants au sein des équipes municipales de façon à ne pas accroître la charge de travail des agents en place. Le montant net des charges de personnel (766 500€) représente 36,94% des dépenses réelles de fonctionnement.

Des recettes de fonctionnement qui stagnent

LA FISCALITÉ

Conformément à nos engagements de campagne électorale, nous n'avons pas modifié les taux de la fiscalité directe locale de la commune depuis 2020.

Les taux votés en 2022 sont identiques à ceux de 2020 et restent inférieurs à la moyenne de la strate départementale :

Appliqués aux bases qui nous sont notifiées par les services fiscaux, ces taux rapportent à la commune **939 021€** répartis entre les trois taxes :
Foncier bâti : 857 808 € , Foncier non bâti : 44 585€ CFE : 36 628 €

Malgré la maîtrise des taux communaux, les habitants d'Ailly subissent une forte pression fiscale puisqu'il y a lieu d'ajouter la fiscalité additionnelle votée par la Communauté de Communes Avre Luce Noye (CCALN)

Évolution 2020 - 2022 de la fiscalité de la CCALN pour les habitants du Val de Noye

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	
Foncier bâti	11,08%	11,99% (1)	11,99%	(1) augmentation de 8,21%
Foncier non bâti	20,06%	22,56% (2)	22,56%	(2) augmentation de 12,46%
Taxe Ordures Ménagères	13,13%	13,38% (3)	15,38% (5)	(3) augmentation de 1,90% % (5) augmentation de 14,95%
CFE	11,83%	11,89% (4)	11,89%	(4) augmentation de 0,51

Budget de la commune

Répartition des investissements au budget primitif 2022

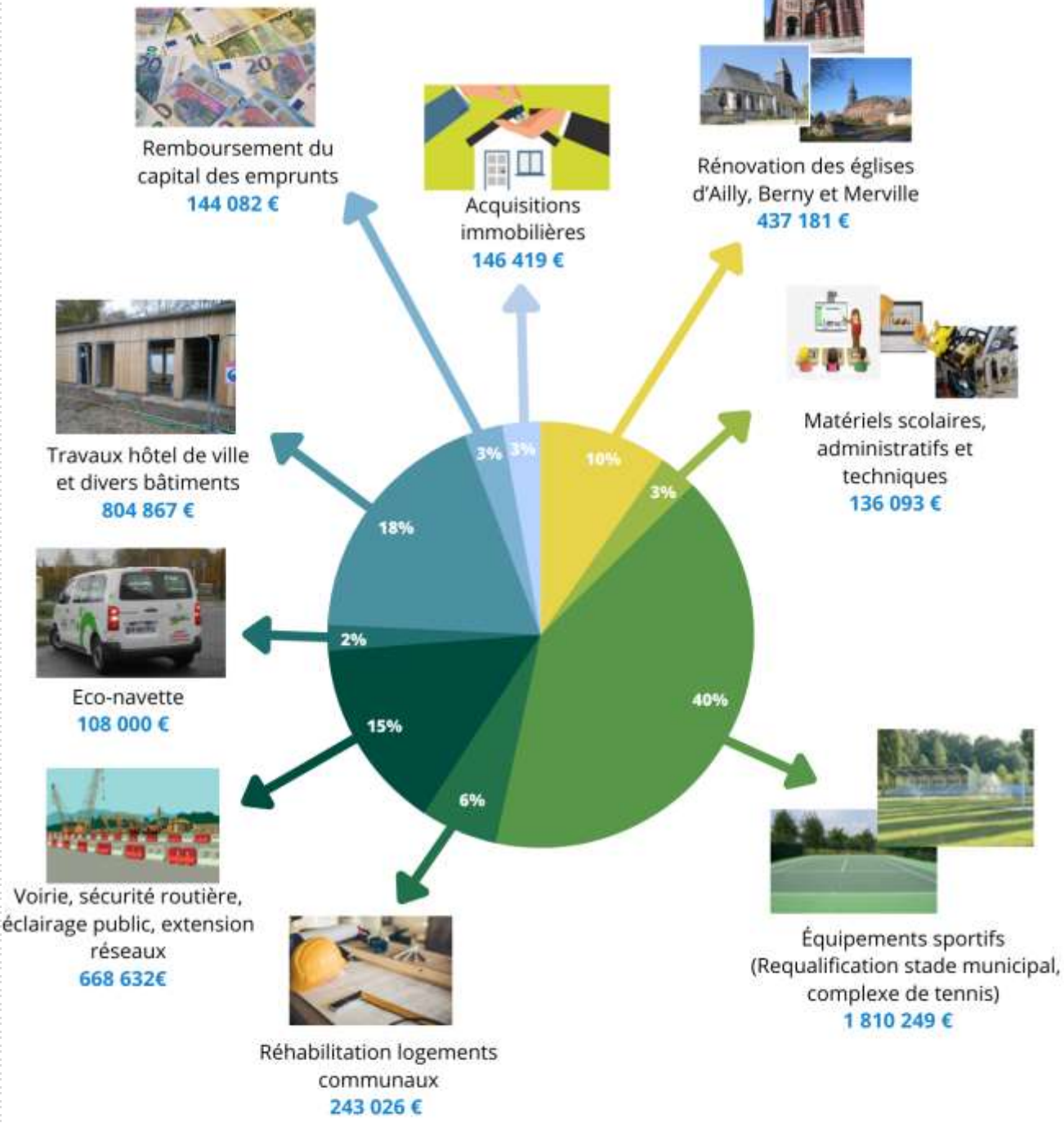

Les investissements 2022 sont consacrés majoritairement aux équipements sportifs (1 810 249 € pour la requalification du stade municipal et les études relatives à la construction d'un complexe tennistique), pour les travaux à réaliser dans les bâtiments communaux (1 242 048 €, dont 437 181 € dans nos trois églises), mais également pour les aménagements de la voirie (668 632€). Le solde (777 620€) sert à financer l'acquisition de matériels pour les services et les écoles, à rembourser le capital de la dette, et les acquisitions immobilières.

Votre sécurité avant tout

Inscrits au budget 2021 pour être réalisés dans la foulée, les aménagements sécuritaires de la rue Sadi Carnot (création d'un quai-bus à hauteur de la zone commerciale), de la route de Berny (création d'un quai-bus face à la Résidence des Tilleuls) et de l'entrée de Merville (réaménagement des carrefours RD 134 / VC,…) ont dû être repoussés d'une année pour laisser le temps à la commune de se faire confirmer les subventions sollicitées.

C'est finalement au cours de cet été 2022, avant la rentrée scolaire et après l'octroi des aides financières du Conseil Départemental et de la CCALN, que ces travaux ont pu être entrepris et achevés répondant, nous l'espérons, aux attentes des Aillysiens.
Ils l'ont été en même temps qu'une partie des travaux de voirie 2022 de sécurisation des entrées de la commune situées sur la RD 920. Une écluse, des îlots centraux et du stationnement à cheval sur la voirie et les trottoirs ont été mis en place rue Louis Thuillier pour contraindre les véhicules venant de Jumel mais aussi du centre-ville d'Ailly sur Noye à ralentir. D'ici quelques mois, après avoir jugé de l'efficacité des aménagements réalisés, la commune entend traiter la problématique du stationnement le long de cette route départementale.

La seconde partie du programme des aménagements sécuritaires 2022, à savoir l'aménagement d'un rond-point à l'intersection de la route de Moreuil, de l'avenue des Flandres et de l'île de France, a été différée au 1er semestre 2023 à la demande du Conseil Départemental, partenaire de la commune pour cette opération.
Engagés dans une programmation pluriannuelle qui court jusqu'à la fin de ce mandat, vos élus auront au cours des prochains mois à décider parmi les nombreux autres axes routiers restant à traiter celui qui le sera dès 2023. Ce choix sera effectué pour tenir compte des priorités que se donne la commune, de ses capacités budgétaires, de celles du Conseil Départemental mais aussi de la nécessité à faire correspondre ces travaux avec d'autres chantiers devant être entrepris au cours des prochaines années.

Travaux routiers sur la commune

Le département a fait une zone de réfection de voirie sur la départementale 193 route de Chaussoy, de la place de Berny vers Chaussoy sur une longueur de 200 mètres.
Cette zone était déformée, fissurée avec des formations de trous et des retenues d'eau sur la chaussée.

Les travaux consistaient à un rabotage sur 14 cm et une reconstruction de voirie par 8 cm de grave bitume et 6 cm d'enrobés.
Conjointement à ces travaux, des reprises de bordures et caniveaux ont été réalisées à la charge de la commune.

Cette zone de travaux a été choisie par les services routiers du département, d'autres zones seront refaites à l'avenir.

Commission voirie et cadre de vie

Installation du local N.R.O.

Le jeudi 24 novembre 2022 la société Axians sous-traitant de Somme Numérique a installé, chemin du stade municipal, le local de N.R.O (nœud de raccordement optique). Cet ouvrage va permettre de raccorder à la fibre les particuliers et les professionnels de la commune d'Ailly sur Noye ainsi que d'autres communes du canton.
Sur la commune d'Ailly sur Noye trois armoires de distribution vont être installées courant décembre 2022 : rue Pellieux, route de Louvrechy et rue Sadi Carnot.
Les travaux pour être raccordés à la fibre seront gratuits et pris en charge par Somme Numérique.
Prévision de mise en service de la fibre premier semestre 2024.

Local installé chemin du stade

Intérieur du local

Entretien des cimetières

L'entretien des trois cimetières de la commune est réalisé dans le respect des normes environnementales actuelles. Nous avons choisi de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage des allées.
Par conséquent, nous avons décidé de confier cette tâche à une association de réinsertion dans l'emploi. Celle-ci intervient à l'aide d'un matériel équipé d'un rouleau cranté, permettant à la fois le travail en surface des allées gravillonnées sur une épaisseur de 2 cm. Il ne reste ainsi plus qu'à passer un coup de râteau pour ramasser mauvaises herbes. Quant aux zones inaccessibles, elles sont traitées avec une binette électrique.
Petit rappel : L'entretien des zones entre les concessions est à la charge des familles.

Partage du plan d'eau

Le plan d'eau est un lieu de détente et de loisirs pour tous.
Cependant, depuis quelques temps, certaines pratiques troublent la quiétude du lieu et importune les promeneurs, pécheurs, sportifs, et autres personnes venues se détendre sur le site.
Pour la quiétude du site, le Maire a pris un arrêté d'interdiction concernant la circulation des véhicules (les motos, scooters, trottinettes électriques et vélos adultes). Bien évidement, les enfants de moins de 10 ans peuvent continuer à circuler en vélo sur le chemin piétonnier autour du plan d'eau.

Nous avons également constaté que certains propriétaires de chiens ont pris l'habitude de se promener au plan d'eau en laissant leur animal de compagnie vaguer en toute liberté. Ils laissent également leurs animaux faire leurs déjections et ne prennent pas le soin de les ramasser, alors même que des distributeurs de sacs biodégradables sont à leur disposition, aux différentes entrées du plan d'eau. Par conséquent, un second arrêté a été pris afin que ces situations ne se reproduisent plus.

Une signalisation a été mise en place aux entrées du plan d'eau afin d'informer les visiteurs sur ces nouvelles réglementations.

L'éco-navette arrive!

Parmi les engagements de l'équipe municipale élue en juillet 2020, il en est qui tenaient forcément plus à cœur que d'autres. La mise en service d'une éco-navette était de ceux-là.
Aussi, nous nous réjouissons de pouvoir vous annoncer qu'à compter du lundi 9 janvier 2023, les Aillysiens et Aillysiennes auront le plaisir de découvrir un nouveau service permettant de pallier à leurs difficultés de mobilité et de lutter contre l'isolement en même temps qu'il sera un formidable coup de pouce pour nos acteurs économiques locaux non épargnés ces derniers temps.

Fruit d'une longue réflexion et d'une importante phase de concertation qui a conduit les élus à vous questionner sur vos attentes en termes de desserte, de modalités de fonctionnement, de fréquence de passage, etc, ce service assuré à l'aide d'un véhicule 9 places 100% électrique sera :

- gratuit,
- ouvert à tous les Aillysiens et Aillysiennes,
- en service du lundi au samedi de 9h à 18h grâce à 2 employés communaux recrutés pour l'occasion,
- organisé autour de 4 circuits et de 27 arrêts disséminés dans Ailly, Berny et Merville au Bois.

Les circuits et horaires de l'éco-navette font l'objet d'une expérimentation de 6 mois. A l'issue de celle-ci et en fonction des retours, des modifications pourront être apportées.
Pour tout connaître du mode d'emploi de ce nouveau « service public », il vous suffit de vous référer aux éléments présentés ci-dessous :

L'éco-navette arrive !

Carte des circuits

Moins de lumière … Pour mieux voir

L'éclairage public est devenu un enjeu à la fois économique (il représente en moyenne 20 % du budget global des communes et 50 % de leur consommation) mais également environnemental car il a des effets néfastes avérés. Comme le rappelle Le Journal Officiel, il appartient au Maire de chercher un juste équilibre entre économie d'énergie et de sécurité afin de déterminer les secteurs de la commune prioritaires en matière d'éclairage public au regard des circonstances locales.
Il s'agit dès lors d'optimiser la durée et la qualité d'éclairage en maîtrisant les coûts, par une réduction de la puissance électrique consommée et une gestion rigoureuse des installations.

Une pollution lumineuse… nocive

D'après les derniers chiffres de l'Agence de la transition écologique (ADEME), il y a près de 11 millions de points lumineux en France, soit l'équivalent d'un lampadaire pour six habitants. C'est aux communes de décider d'éteindre l'éclairage public la nuit et certaines ont décidé de franchir le pas récemment, à la faveur des confinements liés à la pandémie de Covid-19. Or la multiplication de sources lumineuses entraîne une pollution constatée tant sur l'humain que sur les écosystèmes et la biodiversité.

L'obscurité conditionne la vie de nombreuses espèces animales. Celles-ci se sont adaptées à l'alternance du jour et de la nuit au cours de leur évolution. Il existe donc des animaux diurnes et des animaux nocturnes avec un comportement différent dépendant de l'éclairage de leur milieu de vie.

La plupart des animaux disposent d'une horloge interne calée sur le cycle « jour/nuit » et qui régit les processus physiologiques : pousse du pelage, mues, alimentation, reproduction, migration, hibernation.

Ainsi, de nombreux mammifères se déplacent, se nourrissent et se reproduisent la nuit. C'est le cas du hérisson, de la chauve-souris notamment, mais également des oiseaux migrateurs perturbés et désorientés par la lumière artificielle.

Une pollution qui nous impacte

Un éclairage public trop important perturbe également l'homme. En stimulant notre horloge biologique, il peut la désynchroniser par rapport au cycle naturel jour/nuit. À terme, cela aurait un impact négatif sur l'organisme, ses fonctions physiologiques et donc sur la santé puisqu'il inhibe la synthèse d'une hormone photosensible, la mélatonine qui joue un rôle important dans la régulation du cycle veille/sommeil et possède des propriétés anti-inflammatoires.

Les enjeux de l'éclairage

En France, l'Agence de la transition écologique (ADEME) indique que le parc d'éclairage public actuel représente 48 % de la consommation d'électricité des collectivités territoriales et 37 % de la facture d'électricité des communes.

Toujours selon l'ADEME, la moitié du parc d'éclairage public français est composé de matériel obsolète et énergivore (boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure) et 40 % des luminaires sont en service depuis plus de 25 ans.

Sur ce point, Ailly fait en sorte de renouveler progressivement son parc de réverbères.

Moderniser les équipements

Le 9 novembre dernier, sur proposition du Maire, le conseil municipal a adopté un plan de modernisation d'une grande partie de notre réseau d'éclairage public, sur des secteurs géographiques équipés de lampes au sodium, grosses consommatrices d'électricité.

Moins de lumière … Pour mieux voir

Ainsi, 114 systèmes d'éclairage seront transformés afin de pouvoir utiliser des ampoules « led ». Cette opération permettra à la commune de réduire la consommation d'énergie et les coûts de maintenance d'environ 5 568€ chaque année, soit un temps de retour sur investissement de 12 années. De plus, cela permettrait également de réduire l'empreinte carbone de 2932 kg CO2 /an.

Ce programme de rénovation sera mis en œuvre sur 2023. Il bénéficiera de l'appui financier du Département (50 000€ de subvention), d'une prise en charge de la Fédération Départementale d'Energie (FDE) de 72 852€, ce qui laissera 64 256€ à la charge de la commune.

L'extinction une partie de la nuit

Par ailleurs, pour Ailly, le coût de fonctionnement de l'éclairage public se monte en 2022 à environ 33 000 €. **L'extinction partielle d'une durée de 6 h entre 23h et 5h du matin permettra de générer une baisse annuelle de coût d'environ 10 000 euros, soit près de 30 % d'économies**, ce qui n'est pas négligeable !

Atteindre l'objectif est relativement simple et s'articule autour de 3 points majeurs :

- L'allumage au bon moment : qui tient compte du rythme des saisons, de la vie et des événements de la commune
- La modulation de la puissance lumineuse selon les besoins (fort ou faible éclairage selon la journée, simple balisage,…)
- La possibilité de piloter à distance le parc des luminaires et les consommations (programmer des dates et heures de fonctionnement d'un simple clic, piloter séparément les illuminations,…).

Moins de lumière mais pas moins de sécurité

Certes, l'éclairage public donne un sentiment de sécurité la nuit et, avant de décider de l'éteindre une partie de la nuit, nous nous sommes interrogés sur les conséquences éventuelles de cette mesure.

Aujourd'hui, les expériences de plus de 12 000 communes de France qui ont fait le pas de couper leur éclairage public une partie de la nuit, **démontrent qu'éteindre la nuit ne revient pas à donner le feu vert aux délinquants, ni de voir se multiplier vols, cambriolages, dégradations diverses.**

En effet, les statistiques nationales démontrent que 80% des cambriolages ont lieu dans la journée car les voleurs ont besoin de lumière pour commettre leurs délits.

Dans le noir, ils seraient paradoxalement plus visibles, étant empêchés de circuler feux éteints avec leur véhicule par exemple, ou étant contraints d'utiliser des lampes torches.

Selon les observations faites dans ces communes, l'extinction nocturne éviterait également les attroupements sur la voie publique au-delà d'une certaine heure.

En fait, ce qui donnerait un sentiment d'insécurité la nuit, c'est surtout le fait d'être isolé et non pas d'être dans le noir.

Il ne faut pas oublier que les services de sécurité (Préfecture, Sapeurs-Pompiers, Gendarmerie d'Ailly -sur-Noye) sont informés de notre démarche.

En outre, la commune réfléchit au développement de services d'alerte citoyenne afin d'améliorer la sécurité dans la commune.

Pour aller plus loin

L'**ASCEN** est une institution belge qui lutte contre la pollution lumineuse et ses conséquences environnementales et a publié à ce titre une brochure très intéressante sur les méfaits des lumières artificielles sur les écosystèmes : www.ascen.be

- **L'ANPCEN** - Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement :www.anpcen.fr
- **Nuit France**- Plateforme d'information et de partage de connaissances sur la nuit, la biodiversité nocturne et la pollution lumineuse en France :www.nuitfrance.fr
- **Le Jour de la Nuit** - Opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Au programme, balades nocturnes, observations des étoiles, sorties nature et extinctions des lumières : www.lejourdelanuit.fr

Réunion publique d'information et d'échange sur l'extinction de l'éclairage public, le SAMEDI 17 Décembre 2022, à 10H 30, dans notre salle des fêtes

Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme

Depuis le **1er janvier 2022**, toutes les communes de France doivent être en mesure de **recevoir par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme** (demandes de permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager…) **et les déclarations d'intention d'aliéner.** Les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'assurer leur **instruction sous forme dématérialisée.**

La communauté de communes Avre Luce Noye met à votre disposition un service en ligne gratuit, plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches. Ce service, Interface de Dématérialisation et d'Échanges des Autorisations d'Urbanisme (IDE'AU) permet de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Comment ça marche ?

- Un service **en ligne accessible 7j/7 et 24h/24h** depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.

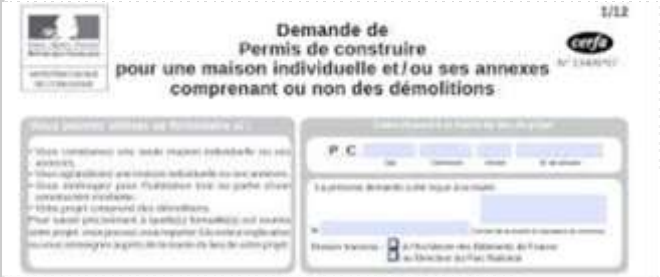

- Un **suivi de l'avancement** de votre dossier en temps réel.
- Une **aide en ligne** pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.
- Un **traitement de votre demande optimisé** grâce à une administration plus efficace et connectée.
- Des **échanges simplifiés** avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire en ligne.
- Un **gain de temps et d'argent**. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires.

Pour accéder au nouveau dispositif suivez ce lien (plateforme iD'EAU**) :https://ideau.atreal.fr/**
Un accès rapide est à votre disposition sur la page d'accueil, dans la barre de menu bleue "démarches urbanisme".

Il est également possible de consulter le PLUi à distance : https://www.geoportailurbanisme.gouv.frmap#tile=1&lon=2.362296&lat=49.75678199999999&zoom=13&mlon=2.362296&mlat=49.756782
Pour vous aider, rendez-vous sur le site internet :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221.

Le dépôt des dossiers papier est toujours possible à l'accueil de la mairie aux horaires habituels d'ouverture ou par envoi postal.

Retour sur les événements

Chasse aux œufs de Pâques : A l'occasion de Pâques les enfants de la commune ont pu venir faire la traditionnelle chasse aux œufs.

Le marché de printemps : Avec l'arrivée des beaux jours, les Aillysiens ont pu profiter du marché de printemps, grâce aux 65 exposants au plan d'eau de la commune !

La semaine de la Balourde : Après 2 ans d'absence, la Balourde était enfin de retour, pour le plus grand plaisir de tous ! Pour célébrer ses 70 ans, ce n'était pas moins de 102 exposants en tous genres et une dizaine de manèges qui étaient présents .
Au programme de cette semaine de festivités : soirées, spectacles, chasse aux trésors…

Spectacles

Manèges et structures gonflables

Défilés

Pièce de théâtre

Retour sur les évènements

Course de voiture : Pour la première édition de la course de voiture à pédales le 6 juin dernier, 4000 spectateurs sont venus encourager les 17 participants. 80 bénévoles de 14 associations et 6 mois d'organisation ont été nécessaires à la réussite de cette journée ! Les bénéfices ont été reversés aux associations et au CCAS. Compte tenu de ce succès, la course reviendra en 2024 pour une nouvelle édition !

Fête de la musique : Le 18 juin dernier, les habitants sont venus au théâtre de verdure du plan d'eau à l'occasion de la fête de la musique. Au programme, pas moins de 5 groupes se sont succédé sur scène ! Ambiance garantie !

Soirée tzigane : Une soirée de dépaysement était proposée par la commune le 25 juin 2022. Musique et théâtre ont plongé de nombreux curieux au cœur l'univers bohème des Tziganes.

Retour sur les évènements

Le 14 Juillet : Comme chaque année, les festivités du 14 Juillet ont eu lieu au sein de la commune, réunissant les Aillysiens et Aillysiennes. Au programme : cérémonies, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal dansant. La retraite aux flambeaux est partie de la place Charles de Gaulle pour rejoindre le plan d'eau. Pour terminer cette journée, des milliers de personnes se sont réunies pour assister au feu d'artifice.

Fête de Merville-au-Bois : Pour la 2ème année consécutive, la municipalité a fait revivre la fête de Merville-au-Bois. Les enfants ont pu s'amuser dans les structures gonflables et les manèges. Les adultes ont pu profiter de la réderie et d'un repas champêtre.

Fête de Berny : Comme chaque année, la fête de Berny s'est tenue durant un week-end sur le plan d'eau. Si les traditionnels manèges et gourmandises ont fait le bonheur de petits et grand, une nouveauté a fait son apparition : Balllad Airlines 80250 a ainsi proposé aux habitants d'embarquer pour un voyage inédit au travers du transport auditif.

Retour sur les évènements

Visites Franco-Allemandes : Les liens entre la commune d'Altforweiler et la commune d'Ailly-sur-Noye se sont encore renforcés suite aux visites mutuelles des comités de jumelage.

Forum des associations : Le 3 septembre dernier, une vingtaine d'associations se sont réunies autour du plan d'eau afin de présenter leurs différentes activités. La journée a été rythmée par leurs démonstrations.

Marché d'automne : Pour cette nouvelle édition du marché d'automne au plan d'eau de la commune 32 exposants et 12 rédeux se sont réunis. Au programme : produits de saison, produits du terroir, animations pour les enfants,...

Commémoration 11 novembre 2022 : Dans le cadre des commémorations du 11 novembre, l'école primaire et le collège se sont grandement investis. Ils ont notamment interprété « le soldat » de Florent Pagny à la foule présente en nombre.

L'Agenda de nos prochains rendez-vous !

21/01

Bal Country
Salle des fêtes d'Ailly-sur-Noye
Horaire : informations à venir

22/01

Commémoration du Traité de l'Elysée

27/01

Les Vœux de Monsieur le Maire à la population

28/01

Balade des élus
À Merville au bois à 10h

12/02

Bourse toutes collections , organisé par l'association Philatélique du Val de Noye
Salle des fêtes d'Ailly-sur-Noye
Horaire : informations à venir

18/02

Soirée Saint Valentin , organisé par l'association Music en Stock
Salle des fêtes d'Ailly-sur-Noye
Horaire : informations à venir

Calendrier 2023

Votre agenda des prochains rendez-vous change de format !
En effet dès Janvier un calendrier trimestriel vous sera distribué. Vous y retrouverez les informations des différents événements à venir.

Etat civil

Naissances :

TIMMER Esteban né le 14 mars 2022
CARPENTIER Zoé née le 27 mars 2022
COTRELLE Nina née le 29 mars 2022
PANCHAUD Isaïa née le 31 mars 2022
VAN OVERBEKE Maël né le 11 mai 2022
TASSART Zélie née le 15 juin 2022
VANDEVOORDE VIVOT Constant né le 27 juin 2022
LERICHE Charline née le 2 juillet 2022
DECLERCK Nino né le 29 juillet 2022
QUINEJURE Aëlyne née le 7 août 2022
POIRÉ Éléna née le 12 septembre 2022
GAILLIEN Andréa né le 12 septembre 2022
MONTEIRO MARINHO Emma-Rose née le 30 septembre 2022
MÉRIAUX DARGELLY Amaël né le 6 octobre 2022
VILLARD Ambre née le 9 octobre 2022
EBERSBACH Augustine née le 25 octobre 2022
BERNARD Naël né le 6 novembre 2022

Baptêmes civils :

BOYARD Aubin le 21 mai 2022
BOYARD Maëlle le 21 mai 2022
BRETON Gaëtan le 4 juin 2022
HERBERT Gabin le 8 octobre 2022

Mariages :

POUILLIEUTE Eymeric et LECOCQ Meghane le 4 juin 2022
SALOPEK Stéphan et CAILLEUX Céline le 2 juillet 2022
BONIN Sylvain et LOISON Isabelle le 30 juillet 2022
CLAEYS Nicolas et LEFÈVRE Clara le 20 août 2022
MOSSET Aurélien et PAIRE Melodie le 27 août 2022
PARHUITTE Rudy et MALCHAIR Maïté le 10 septembre 2022

Etat civil

Pactes civils de solidarité (Pacs) :

BRIQUET Titan et DARRAS Adélaïde le 2 avril 2022
HERBERT Thomas et HEUZE Caroline le 9 avril 2022
BERNARD Mehdi et MERCIER Justine le 21 mai 2022
LEGRAND Thomas et DEGEN Anaïs le 29 juillet 2022
JOLY Ludovic et LESAGE Mathilde le 26 septembre 2022
LEDO Christophe et LIEDTKE Laure le 1er octobre 2022

Décès :

DEVAUCHELLES Lysiane le 17 mars 2022 à 64 ans
WILPOTTE Marie-Paule épouse BELPERCHE le 26 avril 2022 à 84 ans
THÉVENET Jeanne veuve CENSIER le 4 mai 2022 à 89 ans
VAST Anne-Marie veuve BRARD le 28 mai 2022 à 94 ans
JOLLY Jacqueline veuve DUMONT le 7 juin 2022 à 85 ans
DOVERGNE Nicole épouse HERLAUT le 11 juin 2022 à 89 ans
POILLY Gilles le 17 juin 2022 à 91 ans
SABBE Suzanne veuve ROUSSEL le 10 juillet 2022 à 92 ans
PILLET Jeanine le 30 juillet 2022 à 60 ans
POULAIN Pierre le 5 août 2022 à 73 ans
CRUCHON Francis le 12 août 2022 à 75 ans
SUEUR Liliane épouse DOREY le 19 août 2022 à 82 ans
BOUVIER Véronique le 1 octobre 2022 à 56 ans
HENROTTE Roger le 7 octobre 2022 à 64 ans
RICHEFEU Jean le 28 octobre 2022 à 95 ans
DECORDE Suzanne veuve SELLIER le 29 octobre 2022 à 102 ans
LEVASSEUR René le 31 octobre 2022 à 92 ans
CUVILLIER Daniel le 4 novembre 2022 à 75 ans
LEPAGE Mireille divorcée CRUCHON le 7 novembre 2022 à 89 ans
LESIEUR Pierre le 13 novembre 2022 à 95 ans

Ouverture de la Mairie au public
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
Samedi de 9h00 à 12h00 (sauf en juillet et août)
Tél : 03 22 41 71 71 - Courriel : mairie@aillysurnoye.fr

Urgence Week-End - Jours Fériés
et lorsque les services de la Mairie sont fermés en semaine
Le numéro à appeler est le suivant : 06 19 13 11 94

Création d'un participant au concours « un logo pour ma commune »